

# Coup de pouce de l'Etat pour l'assurance-crédit

En ces temps de disette de crédit bancaire, les entreprises ont tendance à recourir à un autre type de prêt : le crédit fournisseur. Elles n'hésitent plus à faire endosser à leurs partenaires commerciaux le rôle de banquier. Exemple ? AB Inbev qui a allongé le délai paiement de ses factures de 30 à 120 jours. « On estime que le montant du crédit interentreprises est cinq fois supérieur à celui du crédit bancaire, explique Jean-Louis Coppers, administrateur délégué de Crion, société de courtage en assurance-crédit. En Belgique, la durée moyenne du crédit fournisseur (30 jours dans l'alimentaire, 60 jours dans les autres secteurs) a augmenté de 5 à 8 jours ces derniers mois. Cela reste raisonnable par rapport à d'autres pays européens. En Espagne par exemple, dans le secteur de la construction et du transport, les retards de paiement s'établissent sur 15 à 20 jours ». Problème, ce type de crédit a aussi tendance à s'assécher. Explication.

Lorsqu'une entreprise fait crédit à l'un de ses clients, elle essaie de s'assurer contre un risque de faillite, surtout si ce dernier est établi à l'étranger. Elle fait appel à des sociétés d'assurance-crédit (Euler Hermes, Altradius, Ducroire...) qui, moyennant le paiement d'une prime, s'engagent à rembourser l'entreprise en cas de défaut de paiement. Pour chaque client, l'entreprise bénéficie

d'une « ligne de crédit » ou d'une couverture au-delà de laquelle l'assureur n'intervient plus.

Aujourd'hui, les assureurs-crédits ont tendance à réduire drastiquement ces lignes. Pourquoi ? Parce que la solvabilité des entreprises s'est dégradée et que les risques de faillite sont plus nombreux. Parce que les assureurs-crédits sont aussi touchés de plein fouet par la hausse des faillites. « Dans des circonstances normales, le rapport entre les primes encaissées et les indemnités est de 40-50 % dans le secteur », explique Jean-Louis Coppers... Aujourd'hui, il tourne autour des 150 %. Pour 100 euros de primes encaissées, les assureurs sortent

**« En Belgique, la durée moyenne du crédit fournisseur a augmenté de 5 à 8 jours ces derniers mois »**

150 euros d'indemnités !

Lorsqu'une entreprise voit sa ligne de crédit sur un client être rabaotée de 1 million à 500.000 euros par exemple, elle se trouve face à trois possibilités. Soit elle exige de son client le paiement immédiat des 500.000 euros de marchandises qui ne sont plus assurés, mettant en danger la position de liquidité de celui-ci. Soit elle ne livre que pour 500.000 euros de marchandises, amputant ainsi d'elle-même son carnet de commandes. Soit elle prend un

risque très important, en priant pour que son débiteur ne tombe pas en faillite.

Une solution à ce problème est proche. Le gouvernement a en effet approuvé ce vendredi en conseil des ministres la création de Belgacap, un système d'assurance-crédit complémentaire avec garantie d'Etat. Il est directement inspiré de ce qui existe déjà en France depuis plusieurs mois.

Ce complément d'assurance-crédit pourra être octroyé à toute entreprise qui a subi une réduction de couverture par un assureur crédit depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009. L'Etat prendra à sa charge jusqu'à 50 % du montant de la couverture initiale. Le lancement de Belgacap est prévu au plus tard pour le 1<sup>er</sup> juillet.

Pour pouvoir bénéficier de la mesure, l'entreprise devra avoir

son siège social ou son activité principale en Belgique. Par contre, à l'inverse du système français, ses débiteurs pourront être localisés partout dans l'Espace économique européen. « Vu la très grande ouverture de l'économie belge, cela n'aurait eu aucun sens de limiter ce dispositif aux débiteurs belges », explique Rudy Thomaes, administrateur délégué de la FEB. Il s'agit d'une me-

sure de crise : la durée de vie de Belgacap est de six mois, même s'il est déjà question de la prolonger. Au cabinet du ministre Reynders, on estime que Belgacap devrait coûter 3,8 millions d'euros au trésor public sur les six premiers mois. Prolonger le dispositif six mois ou un an de plus devrait permettre à l'Etat de récupérer cette somme. ■

JEAN-FRANÇOIS MUNSTER

13263200

## Marketing et Produits de Luxe : Un couple parfait ?

12 juin 2009 • De 12h à 17h • SAP Lounge • Rondeweg • 1800 Vilvorde  
Renseignements et inscriptions : [www.fondationmarketing.be](http://www.fondationmarketing.be)

Des acteurs de terrain, des chercheurs et des spécialistes réunis pour partager le fruit de leurs expériences.

- Avec la présence exclusive au workshop de Jean-Noël Kapferer, véritable 'référence' dans le domaine !
- Des représentants de Neuhaus, Ipsos et Yves Saint Laurent.
- Pour les 50 premiers inscrits le livre, 'Luxe Oblige' est offert !



YVES SAINT LAURENT



Organisation :

Sponsors structurels :

Event sponsor :